

Propositions préliminaires Project 32 C/5

Le Programme « **Diversité, dialogue et développement** » s'attachera à promouvoir les principes de la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle et à les faire mettre en pratique par les politiques culturelles des Etats membres, à l'aide d'organisations intergouvernementales et non-gouvernementales : il est composé de 2 sous-programmes : **Promotion de la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle et contribution à la mise en œuvre des ses principes et de son Plan d'action** (Sous-Programme I.1) et **Renforcement des liens entre politiques culturelles et politiques de développement durable fondées sur la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle** (Sous-Programme I.2)

Sous-Programme I.1 : **Promotion de la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle et contribution à la mise en œuvre des ses principes et de son Plan d'action**

Axe d'action 1

Approfondir le débat international sur les questions relatives à la diversité culturelle et ses liens avec le dialogue interculturel et le développement

ANTECEDENTS

L'extension du processus de mondialisation provoque des réactions passionnées et effraie beaucoup de pays qui y voient à la fois des potentialités d'expressions inédites et de risques de marginalisation des cultures les plus vulnérables. Ces enjeux de la mondialisation ont fait apparaître ici et là l'importance majeure de la culture et la nécessité de redéfinir ces problématiques à partir du thème mobilisateur de la diversité culturelle. Ce langage nouveau a fourni le contexte de l'adoption à l'unanimité de la Déclaration de l'UNESCO sur la diversité culturelle lors de la trente et unième session de la Conférence générale (2 novembre 2002) qui confirme et renouvelle le rôle de l'Organisation au sein du système des Nations Unies quant à sa mission de garante de la « féconde diversité des cultures » du monde (Acte constitutif de l'UNESCO et préambule de la Déclaration). Les deux finalités de la Déclaration ont été pleinement perçues : d'une part, préserver comme un trésor vivant, donc renouvelable, une diversité culturelle qui ne doit pas être perçue comme un patrimoine figé, mais un processus garant de la survie de l'humanité ; d'autre part, éviter des ségrégations et des fondamentalismes qui, au nom des droits culturels, sacraliseraient la différence, allant ainsi à l'encontre du message de la Déclaration universelle des droits de l'homme. En 2002, le Sommet mondial sur le développement durable a démontré que les décideurs politiques doivent désormais conjuguer « diversité, dialogue et développement ».

STRATEGIE

L'objectif sera d'étudier les conséquences culturelles de la mondialisation et son impact sur la diversité culturelle. Pour y parvenir, on s'attachera, à l'aide d'un réseau d'Observatoires régionaux sur la diversité culturelle, à :

Analyser et comprendre les définitions et les perceptions courantes de la diversité culturelle qui ne doivent pas être uniquement fondées sur la diffusion des doctrines de la communauté politique et intellectuelle – « du sommet vers la base » – mais prendre en compte les aspirations et les craintes des sociétés jusqu'à l'échelon local, par un processus inverse, « de la base vers le sommet ». Créer un relais de médiateurs de la diversité culturelle prenant appui sur les réseaux existants. Avancer notamment la réflexion concernant l'opportunité d'un instrument juridique internationale sur la diversité culturelle en concertation avec d'autres OIG et ONG et en coopération avec la communauté intellectuelle.

Sensibiliser décideurs politiques, secteurs public et privé aux liens innombrables – évidents et moins évidents – qui unissent diversité culturelle, dialogue et développement, le développement n'étant pas entendu seulement en termes de stricte croissance économique, mais aussi comme moyen d'accéder à une existence intellectuelle, affective, morale et spirituelle satisfaisante. Pour atteindre ce but, il est nécessaire de mettre au point une méthodologie à l'usage des décideurs politiques chargés du développement. Une telle méthodologie devra prendre en compte toutes les ressources culturelles existantes, évaluer les conditions d'un dialogue interculturel constructif et mesurer l'impact de ces facteurs sur le processus du développement.

RESULTATS ESCOMPTES

- **Sensibilisation des Etats membres ainsi que des institutions éducatives et culturelles spécialisées de la société civile aux valeurs de la diversité culturelle grâce à une méthodologie élaborée à l'aide des Observatoires régionaux ; conception, avec des professionnels des médias, d'une stratégie de communication à cette fin intégrant une présentation critique de la Déclaration sur la diversité culturelle, relayée par des médiateurs formés à cet effet ;**
- **Clarification des enjeux du débat théorique et politique issus de la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle, à partir des rapports des Observatoires régionaux, en vue de progresser dans la définition des principes et des pratiques ; à l'issue de ces investigations, étude de faisabilité d'un instrument juridique international sur la diversité culturelle ;**
- **Elaboration d'un mécanisme d'évaluation permettant de mesurer l'impact de la Déclaration ;**

option

- **Conférence de l'UNESCO sur le thème de la diversité culturelle à l'heure de la mondialisation afin de capitaliser et mieux diffuser les nouveaux acquis (le renforcement budgétaire supplémentaire est indispensable)**

Axe d'action 2

Favoriser un dialogue constructif entre cultures et civilisations pour un

ANTECEDENTS

Dans nos sociétés de plus en plus diversifiées, il est indispensable d'assurer une interaction harmonieuse et un vouloir vivre ensemble de personnes et de groupes aux identités culturelles à la fois plurielles, variées et dynamiques (Article 2 : Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle). Ainsi, des actions ont été menées en faveur du pluralisme culturel et du dialogue interculturel, qui ont servi, dans divers contextes socio-culturels et géo-stratégiques, à promouvoir des valeurs universelles et humanistes en vue du renforcement de la cohésion sociale et inter-communautaire.

STRATEGIE

La stratégie consistera à favoriser l'échange des connaissances et des meilleures pratiques en matière de pluralisme culturel en vue de faciliter, dans des sociétés diversifiées, l'inclusion et la participation de personnes et de groupes venant d'horizons culturels variés. Des actions seront poursuivies pour promouvoir le dialogue entre cultures et civilisations à l'échelle locale, nationale et internationale. Dans cette optique, il s'agira de privilégier la recherche-action, la formation et la sensibilisation. Cette stratégie visera à concilier des approches géographiques (Dialogue interculturel et inter-religieux en Asie centrale et au Caucase, en Méditerranée et dans l'Océan indien, dans les Balkans et en Afrique australe et centrale) et thématique (Route de l'esclave, peuples autochtones et sociétés plurielles, ville et pluralisme culturel, adaptation du contenu des Histoires au manuels scolaires et Plan ARABIA).

En matière de « recherche-action », il s'agira de développer l'expertise, en milieu rural et urbain, dans les domaines de l'inventaire et de la gestion des ressources culturelles, de la prévention et de la résolution des conflits par des études sur les interactions culturelles et par l'identification et la diffusion de meilleures pratiques à l'aide de la cartographie des ressources culturelles des peuples autochtones, et en milieu urbain, au moyen du Prix UNESCO Villes pour la Paix et des réseaux de villes et de quartiers existants.

En matière de formation et de sensibilisation, il s'agira d'améliorer la compréhension par les décideurs locaux des défis posés par la diversité culturelle, notamment en matière de sécurité et de développement. Des formations destinées à des populations cibles, telles que les peuples autochtones, les minorités culturelles et les slum dwellers seront mises en œuvre en vue d'accroître la participation de ces populations à la vie économique et sociale.

RESULTATS ESCOMPTES

- Réduction des risques de tensions inter-communautaires au moyen d'approches et d'outils pédagogiques adaptés – tels que des manuels scolaires révisés à la lumière des Histoires - tout particulièrement en Asie centrale, dans le Caucase, dans les Balkans, au Moyen Orient et en Afrique centrale.
- Prise en compte du dialogue entre cultures et entre civilisations au sein des instances publiques par une mobilisation et une diversification des partenaires (ONG, parlementaires, autorités locales, etc.) en vue de faire reconnaître la

diversité culturelle par un plus large public et dépasser ainsi un débat théorique entre initiés. Un accent particulier sera mis sur les acquis des projets Route de l'esclave et Plan Arabia.

- Participation accrue à la vie culturelle et sociale, notamment dans les villes, des populations marginalisées (migrants, minorités culturelles, peuples autochtones, etc.). Le nombre de meilleures pratiques identifiées dans ce domaine (base de données du Prix UNESCO Ville pour la paix) et la notoriété et l'expansion des réseaux de coopération entre acteurs locaux oeuvrant en faveur du pluralisme culturel permettront de mesurer l'impact de ce résultat.
- Utilisation, par des communautés autochtones, des outils de la cartographie de leurs ressources culturelles, développés dans le cadre des projets pilotes soutenus par l'UNESCO, afin de favoriser le dialogue intercommunautaire notamment au sein des communautés pygmées et san.

Projet phare : la Route de l'esclave.

ANTECEDENTS

Approuvé par la Conférence générale de l'UNESCO en 1993, le projet « La Route de l'esclave » poursuit trois objectifs majeurs : l'étude historique des causes et modalités de la traite négrière transatlantique, la mise en lumière des conséquences et interactions qu'elle a générées et la contribution à l'instauration d'une culture de la tolérance et de coexistence pacifique des peuples.

Pour parvenir à ces objectifs, le projet comprend plusieurs volets développés sur l'Afrique, l'Amérique latine et les Caraïbes, et l'océan Indien : l'établissement de réseaux scientifiques en vue de promouvoir le programme de recherche du projet ; la mise en place d'un programme sur la tradition orale ; l'identification et la promotion de sites, monuments et lieux de mémoire liés à la traite négrière pour la promotion du tourisme culturel, en étroite coopération avec l'OMT ; la contribution à l'établissement de musées de l'esclavage et l'organisation d'expositions itinérantes, et enfin, la mise en lumière des expressions culturelles et artistiques vivantes issues des interactions de la traite négrière.

STRATEGIE

Le projet s'attachera à poursuivre et étendre la coopération avec des réseaux scientifiques. Il apportera également sa contribution à la célébration de l'année 2004, année internationale de l'abolition de l'esclavage, ainsi qu'à la commémoration de la journée du 23 août. La Route de l'esclave veillera à poursuivre les études sur la tradition orale, le tourisme culturel de mémoire (en coopération avec l'OMT) et à favoriser l'ouverture de plusieurs musées.

L'exercice biennal verra la mise en place d'un véritable programme sur les interactions culturelles, dans les domaines linguistique, artistique, religieux, etc., issus de la traite négrière dans les régions concernées et le soutien à la création artistique liée à la route de l'esclave. Le projet s'attachera également, en coopération avec le secteur de l'éducation et de la communication, à promouvoir et à vulgariser l'histoire de la traite négrière et de l'esclavage, en particulier à travers la révision des manuels scolaires et la formation des enseignants, et à créer une *clearing-house* pour

l'information du public, à travers la production de films de CD-ROM, de DVD et la création d'une base de données sur la traite négrière et l'esclavage.

RESULTATS ATTENDUS :

- **Meilleure connaissance par la communauté internationale des causes et conséquences de la traite négrière et de l'esclavage et meilleure compréhension du processus de l'interculturalité des sociétés des régions concernées ;**
- **Meilleure compréhension de l'histoire de la traite négrière et de l'esclavage, à travers sa réécriture et son enseignement;**
- **Renforcement de la coopération entre les pays et régions concernés ;**
- **Meilleure perception du tourisme culturel comme expression de la mémoire de la traite et reconnaissance de l'héritage issu de la traite dans les pays concernés / ouverture de plusieurs musées ;**
- **Renforcement de la coopération entre les réseaux scientifiques de recherche sur les interactions de la traite négrière dans les régions concernées ;**
- **Modification des attitudes de xénophobie et de racisme liées à la traite négrière ;**
- **Valorisation des expressions culturelles, artistiques et vivantes issues des interactions générées par la traite négrière et l'esclavage ;**
- **Le nombre de publications et leur diffusion, le développement d'itinéraires de tourisme culturel et de musées, l'impact dans la presse, pourront être utilisés comme indicateurs de performance.**

Indicateurs de résultats

- **Visibilité accrue du projet, à travers les publications et leur diffusion**
- **Impact sur l'enseignement de la traite négrière**
- **Renforcement, dans les régions concernées, du dialogue interculturel relatif aux questions liées à la Route de l'esclave**
- **Interactions entre les réseaux scientifiques respectifs**
- **Impact dans la presse**
- **Visites des sites et des lieux de mémoire**

* * * * *

Sous-programme I.2 : Renforcement des liens entre politiques culturelles et politiques de développement durable fondées sur la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle

Axe d'action 1

Assister les Etats membres dans l'élaboration des politiques culturelles novatrices favorisant l'interaction entre diversité, dialogue interculturel et développement.

ANTECEDENTS

Dans le sillage des enseignements du Rapport mondial sur la culture et le développement « Notre Diversité créatrice » (1996), de la Conférence intergouvernementale sur les politiques culturelles pour le développement (Stockholm, 1998), la place de la culture dans le processus du développement doit être repensée pour mieux répondre aux défis de la mondialisation et mieux combattre la pauvreté. A l'issue de l'adoption de la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle (2001), et du Sommet mondial pour le développement durable (Johannesburg, 2002),. En conséquence, les stratégies publiques doivent être modifiées pour obtenir une meilleure interaction entre diversité culturelle, dialogue et développement. Ces trois termes indissociables sont appelés à expliciter le binôme « culture et développement ».

STRATEGIES

Revoir les politiques culturelles nationales pour améliorer la gestion de la culture, aider les Etats membres à évaluer leurs potentiels et leurs lacunes, y compris le développement d'un tourisme culturellement responsable ; former des gestionnaires de la culture, élaborer des indicateurs culturels – en coopération avec l'Institut de statistiques de l'UNESCO (ISU). Ces politiques concerneront non seulement le secteur culturel, mais aussi la dimension culturelle des différents secteurs du développement tels que l'éducation, les sciences, les sciences sociales, la communication, la santé et le tourisme, en synergie avec l'Axe d'action 2. Cette approche novatrice, fondée sur la mise en dialogue de la diversité, apportera une contribution particulière aux situations post-conflits et d'extrême pauvreté. Une attention particulière sera portée aux Etats membres africains (dans le cadre du NEPAD), à ceux appartenant à la catégorie des PMA ainsi qu'à la jeunesse.

ACTION 1 : « politiques culturelles et développement durable » : formulation ou révision des politiques culturelles, assistance pour répondre aux nouveaux besoins en financement, gestion, décentralisation, formation, information, mise en réseau des institutions culturelles. Contribution à la formulation de politiques culturelles des pays issus de conflits.

ACTION 2 : « culture, tourisme et développement durable » (en concertation avec l'Axe d'action 2)

ACTION 3 : « statistiques et indicateurs culturels » (en concertation avec l'Axe d'action 2)

RESULTATS ESCOMPTES

- Reformulation des politiques culturelles publiques fondées sur le nouveau paradigme « diversité-dialogue-développement » et renforcement des capacités par la formation des acteurs et décideurs de la culture et du développement (chaires UNESCO, centres de formation) (assistance technique à 15 pays) ;
- Réalisation de projets opérationnels exemplaires sur le terrain et pouvant servir de paradigme (meilleures pratiques), en partenariat avec les secteurs public/privé, les institutions/sociétés civiles, les acteurs sociaux spécifiques (femmes, populations autochtones, jeunes, PMA) ; sensibilisation des décideurs et du grand public aux

interactions entre pluralisme, diversité culturelle, dialogue et développement durable ;

- Approfondissement de la recherche et élaboration des outils conceptuels, analytiques et méthodologiques de soutien aux politiques culturelles (observatoires, centres de ressources, chaires UNESCO, indicateurs culturels, publications) ;

Axe d'action 2

Inscrire la problématique de la culture au cœur de toute politique de développement durable

ANTECEDENTS

Depuis les années 1970, l'UNESCO se force de placer la culture au cœur du débat sur le développement. Des étapes significatives ont été franchies avec la Décennie mondiale du développement culturel, le rapport « Notre diversité créatrice » et la Conférence intergouvernemental sur les politiques culturelles pour le développement durable (Stockholm, 1998). Tout dernièrement, le Sommet mondial sur le développement durable (Johannesburg, 28 août-4 septembre 2002) entendait traiter prioritairement trois objectifs majeurs du développement : l'économique, l'écologique et le social. Au cours de cette rencontre historique, il a été souligné qu'à côté de ces trois piliers du développement, il en existait un quatrième : le culturel. Cette position, largement partagée, postule que, pour être durable, le développement doit être fondé sur la diversité des cultures, dépôt de sagesse, d'expériences, de savoirs, d'échanges et de solidarités.

STRATEGIE

Etendre à tous les secteurs de la politique de développement durable la prise en compte des données de la diversité culturelle. De la sorte, l'action devra irriguer, au-delà de la sphère culturelle – au sens étroit du terme - celles de l'environnement, de l'éducation, de l'industrie et du commerce, de l'aménagement du territoire, du tourisme, de la santé, etc. Pour parvenir à ces fins, on exploitera méthodiquement les informations issues des recherches des Observatoires régionaux (Sous-Programme I.1, Ligne d'action 1).

ACTION 1 « dimension culturelle des politiques de l'éducation, des sciences sociales et de la communication » (projet intersectoriel)

ACTION 2 « culture, santé, développement durable » (VIH/SIDA)

En étroite collaboration avec toutes les agences des Nations Unies, le projet « Approche culturelle de la prévention et de la prise en charge du VIH/SIDA » continuera à être développé et mis en œuvre. A partir de la recherche sur les facteurs socio-culturels de la propagation du VIH/SIDA, des stratégies de prévention culturellement appropriées seront définies et des outils méthodologiques et pédagogiques correspondants seront développés. Un accent particulier sera mis sur la sensibilisation et la formation des décideurs et des acteurs de terrain à tous les niveaux (leaders politiques, religieux, enseignants, journalistes, travailleurs sociaux, etc.) sur l'information/éducation/communication culturellement appropriée (IEC) en matière

de prévention, par exemple dans le domaine de la vaccination. Ce projet visera les populations les plus vulnérables (migrants, femmes et jeunes filles, populations autochtones, enfants des rues) dans les régions les plus atteintes, en mettant l'accent sur l'Afrique, l'Asie et l'Europe de l'Est.

ACTION 3 « culture, tourisme développement durable » (en étroite coopération avec l'Axe d'action 1 et d'autres Secteurs/Divisions concernés)

ACTION 4 « diversité culturelle et biodiversité pour un développement durable »

Lors du Sommet de Johannesburg, il a été affirmé que la diversité culturelle et la biodiversité, ensemble, détiennent la clé de la durabilité des écosystèmes qui constitue, notamment pour les peuples autochtones, une condition préalable à tout développement durable. C'est pourquoi, on s'associera aux efforts du Secteur des sciences pour la mise en œuvre de la Stratégie de Séville pour les réserves de biosphère. Il s'agira de développer des projets-pilotes communs avec des communautés autochtones, dans le domaine de la cartographie, de l'inventaire et de la gestion des ressources culturelles. Conformément aux orientations de la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle, il s'agira également d'encourager l'échange et la diffusion des bonnes pratiques issues des projets-pilotes afin de permettre aux communautés les plus défavorisées, notamment les peuples san, cri et pygmées, de prendre en considération des expériences réussies de gestion des ressources culturelles, facteur de développement durable.

RESULTATS ESCOMPTES

- **Reformulation des politiques du développement et prise en compte plus large de la culture dans les politiques de l'éducation, des sciences, des sciences sociales, de la communication, de la santé et du tourisme ;**
- Renforcement des capacités par la formation des acteurs et décideurs de la culture et du développement (chaires UNESCO, centres de formation) ;
- **Rapprochement des politiques culturelles et des politiques du développement par le renforcement des capacités, des occasions et des structures qui favorisent cette interaction.**
- Meilleure prise en compte des spécificités culturelles dans la mise en œuvre de projets, programmes et stratégies de prévention du VIH/SIDA à tous les niveaux afin d'améliorer leur efficacité par le développement d'outils méthodologiques et pédagogiques, suivis d'actions de sensibilisation et de formation culturellement appropriées.
- Elaboration d'un mécanisme d'évaluation qui, à partir d'une grille à établir, permettra de mesurer, au cours du processus, la prise en compte de la problématique de la culture par les décideurs politiques du développement.

2002

Propositions préliminaires Project 32 C/5. Promotion de la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle et contribution a la mise en œuvre des ses principes et de son Plan d'action

UNESCO

UNESCO

<http://archives.au.int/handle/123456789/1479>

Downloaded from African Union Common Repository